

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-4-6-3

Séance du vendredi 20 mars 2009

### INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES (C052)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Conseil Général CG/2008-5-6-1 du 11 décembre 2008,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des 30 juin 2008 et 27 juin 2007,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde un total de subvention de 22.304 € pour l'insertion des lignes électriques et téléphoniques aux deux communes dont la liste figure en annexe,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 204 - nature 20414 - fonction 71.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 20 MARS 2009

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03752	<b>LANDSER</b> insertion de lignes électriques et téléphoniques rue Acklin	62 911,00	20%	12 582,00
IRE03729	<b>RIEDWIHR</b> Insertion de lignes électriques et téléphoniques Grand'Rue	48 612,00	20%	9 722,00
			Total	22 304,00